



VNF Centre-Bourgogne

CLU exceptionnelle

CR du 25 août 2022

Présents :

Nom Prénom	Entreprises
Ackermans Anne	ANPEI
Bairstow James	Societe european waterways
Bostin Mark	E2F / CTF
Camp Guido	Nicols
Carignant Alfred	Canalous
Chardonnal Antoine	VNF- Chef du pôle développement
Chevalier Vincent	VNF - Responsable UTI Nivernais-Yonne
Courbez Florent	Le Boat
Guillermin Jean-André	VNF- Responsable SEMEH
Le Strat Erwan	Locaboat
Malet Céline	VNF - Pôle développement
Mercuzot Léa	VNF - Pôle développement
Patisso Marie	Belmond
Perrot Déborah	VNF - Responsable UTI Val de Loire-Seine
Poncet Sébastien	VNF - Adjoint UTI Saône-Loire
Pucelle Virginie	VNF - Directrice Adjointe
Vincent Nathalie	VNF- Responsable UTI Bourgogne
Wicker Frédéric	VNF - Adjoint direction des UTI

Bassin Loire-Allier (cf. diaporama)

Mesures applicables suites à arrêtés sécheresse depuis le lundi 22 août

- Arrêt de la navigation - dérogations possibles sous conditions pour le Canal de Roanne à Digoin, le canal latéral à la Loire et le Canal de Briare.

Prévision pour la suite de la saison :

- Situation actuelle a priori minima jusqu'au dimanche 11 septembre
- Au-delà, proposition VNF de ré-ouvrir la navigation en mode dégradé (même conditions qu'avant le 21/08) sur l'axe à condition d'avoir de la visibilité sur une fenêtre d'environ un mois de navigation, sous réserve de l'accord des services de l'Etat suivant la situation hydraulique

Les modèles hydrauliques des services de l'Etat sont lancés semaine prochaine et nous n'aurons pas de visibilité d'ici là.

Pour rappel, les demandes devront être faite auprès des UTI correspondantes via les contacts suivants :

- De Roanne à Dompierre : uti.saoneloire@vnf.fr
- De Dompierre à Buges : uti.valdeloireseine@vnf.fr

Dérogations

Des dérogations pourront être prises pour permettre au péniches-hôtel de pouvoir rejoindre le port de Montargis et d'éventuellement séjourner dans le port un ou deux jours. (*Réponse au questionnaire de M. Bostin*). Passage possible des écluses de Langelée et Buges à condition d'avoir une dérogation et d'avoir précisé les dates et heures de passage à l'UTI Val de Loire Seine.

Pour les établissements ayant obtenus leur dérogation, une nouvelle dérogation leur sera faite avec la mention « autorisation tacitement reconductible jusqu'à une décision contraire » tant que les conditions hydrologiques le permettront. (*Réponse au questionnaire de M. Carignant*)

Réouverture

VNF pose la question de savoir si la réouverture des canaux avec une visibilité d'un mois convient à tous ? Quel serait le délai idéal ? Initialement VNF aimerait éviter le phénomène de « stop and go ».

M. Carignant précise que tous les bateaux n'ont pas été rapatrié. Ce dernier précise qu'un délai de 15 jours de prévenance pour un délai de 15 jours de navigation serait idéal. Bien conscient que le canal pourrait refermer par la suite.

M. Courbez demande si la potentielle réouverture du Canal Latéral à la Loire comprend l'écluse de Decize. L'écluse de Decize est comprise en cas de réouverture toutefois les regroupements de bateaux seront très certainement d'actualité.

Les bateaux de plaisance peuvent demander des dérogations pour organiser des convoys et regagner leur port d'attache. (*Réponse à Mme Ackermans*). VNF jugera de la faisabilité de la demande en fonction du motif et au vu des conditions hydrologiques.

La société European Waterways précise qu'elle peut être d'une grande flexibilité et fortement réactive si elle a la possibilité de retourner sur le canal de Briare.

Dans le cas où la réouverture en mode dégradé de la navigation ne peut avoir lieu, des convoys peuvent avoir lieu sur dérogation uniquement pour du rapatriement et dans aucun cas avec de la clientèle (*Réponse à M. Le Strat*).

[Rapatriement/ convoi de fin de saison](#)

Le service développement de la voie d'eau prendra contact avec les usagers pour connaître leurs besoins de passage, hivernage à partir de la mi-octobre afin d'étudier au cas par cas ce qu'il sera possible de faire, toujours dans les conditions hydrauliques du moment.

Vous pouvez d'ores et déjà envoyer vos demandes et besoins à : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr

Une demande ne vaut pas acceptation, elle reste à l'appréciation du chef d'UTI et un mail de réponse vous sera fait en temps voulu.

[Perspectives à 15 jours](#) (cf. diaporama)

Canal de Briare : En fonction situation hydrologique et levée des arrêtés sécheresse, réouverture tout ou partie mi-septembre. Le versant Seine du canal est moins sous-tension, des autorisations de navigations pourront éventuellement être prises plus facilement (jusqu'à Rogny-les-Sept-Ecluses).

Ecluse de Digoin : Possibilité de mettre des horaires de passage selon l'évolution de la situation météorologique et hydraulique.

Canal du Centre (cf. diaporama pour détail des mesures et date de garantie de navigation) -> scénario établie en l'absence de précipitations significatives.

Canal de Bourgogne : Forte Vigilance entre Ancy et Tonnerre. Conditions hydrauliques en cours de dégradation.

Dans le contexte actuel (dérogation pour prélèvements en cours) :

- Venarey – Ancy : visibilité à fin septembre
- Ancy – Tonnerre : suivant évolution hydrologique

En cas de fermeture : convoys hebdomadaires avec mouillage précisé à la demande d'autorisation

[Situation de l'écluse d'Epineau sur l'Yonne](#) (cf. diaporama)

Importante opération de faucardage, ramassage qui impose au maximum deux éclusées par jour : à 10h et 16h00.

L'entreprise doit travailler encore pendant 15 jours. Protocole de gestion vis-à-vis des plantes invasives beaucoup plus conséquent en rivière qu'en canal.

Bloom avec 4 espèces de plantes invasives, avec une origine non expliquée à ce jour (diminution du niveau d'eau lié à la problématique du barrage, faibles débits de l'Yonne dans un contexte de sécheresse avec pour conséquence un potentiel réchauffement important de la masse d'eau... ?)

Divers

Madame Ackermans demande si VNF a une vision concernant la navigation Nord-Sud du fait de la fermeture du canal entre Champagne et Bourgogne.

Madame Pucelle indique que c'est une préoccupation de VNF au niveau national mais aujourd'hui la stratégie n'est pas encore définie.

Prochaine CLU

La prochaine CLU exceptionnelle est prévue le jeudi 8 septembre 2022 de 10h00 à 12h00, en visioconférence uniquement : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#).